



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Ille-et-Vilaine

Dossier suivi par : Philippe BOUCAULT

Objet : demande de déclaration préalable

**MAIRIE DE RENNES -  
DGAU/DAO/DROIT DES SOLS  
HÔTEL DE RENNES METROPOLE  
4 AVENUE HENRI FREVILLE - CS 20723  
35207 RENNES CEDEX 2**

A Rennes, le 04/10/2017

numéro : dp2381700557

adresse du projet : 1 ALLÉE SAINTE-SOPHIE 35000 RENNES

nature du projet : Installation et travaux divers

déposé en mairie le : 22/05/2017

reçu au service le : 13/09/2017

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -  
Ancien archevêché - Eglise Notre-Dame-en-Saint-Melaine

demandeur :

SCI JMG - M. GUINDE JÉRÔME  
1 BOULEVARD FLAUD  
22100 DINAN

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

**Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord.**

(suite aux pièces complémentaires déposées à Rennes Métropole le 11 Septembre 2017).

L'architecte des Bâtiments de France

Alexander ENTZER

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.